



Courte biographie

FORMATION

Université de Fribourg, Canton de Fribourg, Suisse, 2000 (*lic. iur.*)

ADMISSIONS ET AFFILIATIONS

Avvocato (Avocat) de la République et du Canton du Tessin, Suisse, enregistrée au registre des avocats du Canton du Tessin, Suisse et Membre de l'*Ordre des avocats du Canton du Tessin*

Membre de la *Fédération Suisse des Avocats* (SAV-FSA), Berne

Membre de l'*Euro-American Lawyers Group*

ACTIVITÉS POLITIQUES

Municipal, Vice - Maire de la Commune de Orselina, directions de l'éducation, de la santé publique et de la protection sociale, de l'économie publique, des finances et de la fiscalité.

L'avvocato (Avocate) Samantha Garbani Nerini a, depuis 2008, d'abord collaborée avec l'étude d'avocats *Studio Legale e Notarile Salvioni e Salvioni* et, à partir du 1^{er} août 2017, avec l'étude d'avocats *Studio Legale e Notarile Niccolò Salvioni*.

Dans l'exercice de sa profession, l'avv. Samantha Garbani Nerini a été confronté avec plusieurs affaires de droit de la famille ayant des liens avec les divers secteurs de l'administrations (assurances sociales, assurance maladie, droit des étrangers etc.) et du droit de la propriété.

Le secteur de la construction est une autre de ses branches d'expérience, qui aborde les divers problèmes liés à la procédure de construction, au secteur des résidences secondaires et aux contrats (contrat d'entreprise et mandat).

La vocation de l'étude de Locarno à traiter des questions avec des liens juridictionnelles extra-cantonaes et étrangers a conduit l'avv. Samantha Garbani Nerini à travailler en italien, allemand, français et anglais.

Les expériences extra-professionnelles et professionnelles de l'avv. Samantha Garbani Nerini lui permettent d'entretenir des contacts, des échanges et des collaborations avec des professionnels de grande qualité, non seulement au Tessin, et en Italie voisine, mais aussi dans des réalités juridiques, politiques, économiques et culturelles très différentes de celles connue en Europe.

Expériences spécifiques:

Droit civil Droit du mariage, du concubinage et du divorce; droit de la filiation; droit des personnes; droit des associations et des fondations; droit de la protection du mineur et de l'adulte; droit des successions; droits réels.

Droit administratif Droit administratif général de la Confédération et du Canton Tessin; droit de la construction et de la planification; Droit constitutionnel; Convention européenne des droits de l'homme (CEDH); Droit de l'environnement; droit de l'expropriation; Droit des étrangers.